

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mercredi 29 juin 2016

Délibération 2016_06_001



Objet : Approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2015

Le vingt et un juin deux mille seize, à quatorze heures trente, dans les locaux de la CARENE, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 7 juin 2016 signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué le vingt-neuf juin deux mille seize, à huit heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, par courrier en date du 23 juin 2016 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : M. Christian COUTURIER, M. Éric PROVOST, M. Joël BARAUD, Mme Anne LERAY, M. Dominique MANAC'H.

Étaient représentés : Mme Sylvie GAUTREAU

Étaient excusés ou absents : Mme Julie LAERNOES, M. Freddy HERVOCHON, M. Alain ROBERT, Mme Chantal BRIÈRE, M. Jean-Yves HENRY, M. Thierry GADAIS, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Jean CHARRIER, M. Claude CAUDAL, M. Alain RAYMOND, M. Jean-Charles JUHEL, M. Christophe DOUGÉ, M. Didier PÉCOT, M. Michel BELOUIN, M. Jean-Pierre BOUILLANT,

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : M. Éric PROVOST

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2015, Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité

✓ Adopte le compte-rendu du 10 décembre 2015 :

Fait à Nantes, le 29 juin 2016

Christian Couturier
Président du SYLOA

Pour extrait certifié conforme,
Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :

